

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 7 juillet 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

2016 DICOM 15 Conventions Opération Pass Jeunes 2016.

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions relatives à l'opération Pass Jeunes 2016 avec la Géode ; le Palais de Tokyo, le Musée de l'air et de l'espace ; le festival Paris quartier d'été ; le Musée du chocolat ; le Ballon Generali de Paris ; l'Espace Dali ; le musée Quai Branly ; le Forum des Images ; la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris ; Vedettes du Pont Neuf ; la Comédie Française ; l'Institut du monde arabe ; la Bibliothèque nationale de France ; le théâtre de Belleville ; le Centquatre-Paris ; le Palais Garnier – Opéra national de Paris, DEVE (parc Bagatelle et parc Floral) ; la Cinémathèque de Paris ; la Gaité Lyrique ; Universcience (Cité des sciences et de l'industrie et Palais de la découverte) ; Paris musées (Palais Galliera et Maison de Victor Hugo) ; la Maison Européenne de la Photographie ; le Muséum d'Histoire national d'Histoire naturelle (Jardin des plantes) ; le Centre des monuments nationaux (Panthéon) ; la Tour Eiffel ; les cinémas indépendants de Paris et Cachan (94), Clichy-sous-Bois (93), Clichy-la-Garenne (92), Les Lilas (93), Pantin (93), Cachan (94) et La Communauté d'Agglomération Est Ensemble (Bagnolet, Bobigny, Bondy, Montreuil, Noisy le Sec, Romainville, le Pré Saint Gervais) ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions relatives à l'opération Pass Jeunes 2016, avec :

- des entreprises partenaires : la Géode ; le Palais de Tokyo ; le Musée de l'air et de l'espace ; le festival Paris quartier d'été ; le Musée du chocolat ; le Ballon Generali de Paris ; l'Espace Dali ; le musée Quai Branly ; le Forum des Images ; la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris ; Vedettes du Pont Neuf ; la Comédie Française ; l'Institut du monde arabe ; la Bibliothèque nationale de France ; le théâtre de Belleville ; le Centquatre-Paris ; le Palais Garnier – Opéra national de Paris, DEVE (parc Bagatelle et parc Floral) ; la Cinémathèque de Paris ; la Gaité Lyrique ; Universcience (Cité des sciences et de l'industrie et Palais de la découverte) ; Paris musées (Palais Galliera et Maison de Victor Hugo) ; la Maison Européenne de la Photographie ; le Muséum d'Histoire nationale d'Histoire naturelle (Jardin des plantes) ; le Centre des monuments nationaux (Panthéon) ; la Tour Eiffel et les cinémas indépendants de Paris.
- des communes : Cachan (94), Clichy-sous-Bois (93), Clichy-la-Garenne (92), Les Lilas (93), Pantin (93), Cachan (94) et La Communauté d'Agglomération Est Ensemble (Bagnole, Bobigny; Bondy, Montreuil, Noisy le Sec, Romainville, le Pré Saint Gervais)

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions relatives à l'Opération Pass Jeunes 2016, jointes en annexe à la présente délibération, avec :

- des entreprises partenaires : la Géode ; le Palais de Tokyo ; le Musée de l'air et de l'espace ; le festival Paris quartier d'été ; le Musée du chocolat ; le Ballon Generali de Paris ; l'Espace Dali ; le musée Quai Branly ; le Forum des Images ; la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris ; Vedettes du Pont Neuf ; la Comédie Française ; l'Institut du monde arabe ; la Bibliothèque nationale de France ; le théâtre de Belleville ; le Centquatre-Paris ; le Palais Garnier – Opéra national de Paris, DEVE (parc Bagatelle et parc Floral) ; la Cinémathèque de Paris ; la Gaité Lyrique ; Universcience (Cité des sciences et de l'industrie et Palais de la découverte) ; Paris musées (Palais Galliera et Maison de Victor Hugo) ; la Maison Européenne de la Photographie ; le Muséum d'Histoire nationale d'Histoire naturelle (Jardin des plantes) ; le Centre des monuments nationaux (Panthéon) ; la Tour Eiffel et les cinémas indépendants de Paris.
- des communes : Cachan (94), Clichy-sous-Bois (93), Clichy-la-Garenne (92), Les Lilas (93), Pantin (93), Cachan (94) et La Communauté d'Agglomération Est Ensemble (Bagnole, Bobigny; Bondy, Montreuil, Noisy le Sec, Romainville, le Pré Saint Gervais)

Article 3 : La Maire est autorisée à signer lesdites conventions.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO